

Tarifs de location du cinéma Eden :

Comprenant la présence d'un technicien de l'association, les frais techniques de projection et le nettoyage. Il faut prévoir une demi-heure avant le début de l'événement et une demi-heure après la fin de l'événement pour les préparatifs et les rangements.

La salle est disponible pour des conférences, séminaires, concerts, projections privées en dehors du programme hebdomadaire. Elle doit être libérée deux heures avant une séance de cinéma.

Capacité d'accueil :

Version cinéma : 145 places assises.

Version concerts : 95 places assises dans la salle et 15 sur la galerie = 110

La salle est équipée d'une boucle audio pour les malentendants.

La salle est équipée pour la projection de supports Blu-ray, DCP, DVD, Powerpoint et d'un matériel de sonorisation et lumières pour concerts, conférences, etc. Elle est également équipée pour la projection de films 2D et 3D et du son Dolby 5.1.

Loge vétuste à l'étage dans la cabine de projection. Sur demande loge dans une caravane ou au centre sportif aux frais du locataire.

Tarifs :

CHF 120. - de l'heure, facturée à la demi-heure entamée.

CHF 100. - dès la 5^{ème} heure.

Versement d'un acompte de CHF 150.- à la signature du contrat de location.

Pour les associations du Pays-d'Enhaut, prix sur demande.

Pour les manifestations avec entrées payantes: 50% de la recette reversé à cinEden

Pour les spectacles avec chapeau : 20 % de la collecte reversé à cinEden

Le locataire doit être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile (attestation à fournir).

De plus, il s'engage à s'annoncer comme organisateur pour toute publicité faite par lui.

Prestations complémentaires sur demande

- Accès à la buvette du cinéma CHF 50.- Pour la vente de boissons alcoolisées, une patente est obligatoire. La demande est faite par le locataire.
- Bar extérieur à monter (bar en bois vintage, grand frigo, évier, plusieurs tonnelles, éclairage, tables, chaises, fauteuils). Devis sur demande.
- Possibilité de réserver le parking du cinéma pour y installer bar / food truck / etc

Devis sur demande.

- Pour les projections privées de films, des frais supplémentaires seront facturés pour les droits de diffusion du film : le montant sera fixé selon le film, majoré de 15 % pour les frais de booking, administratifs, frais d'envois et de 1.48% pour la SUISA.
- Projection en open air, prix sur demande projecteur/écran/sono/chaises/bancs), et deux techniciens pour le montage et démontage.

Pour toutes questions et réservations de la salle, veuillez contacter **Patrick Kovaliv**, responsable technique et programmateur cinéma.

info@cineden.ch / +41(0)76 365 73 28

FICHE TECHNIQUE SALLE DE L'EDEN 2024

- 1 Console lumière Zero 88 512 DMX
- 6 Projecteurs LED Futurelight 18x3w
- 4 Ayrton Versapix 100s
- 1 Bloc de puissance SRS DDP610
- 2 Showtec Sunstrip Active DMX
- 1 Caméo rotatif RGWB 6 têtes

- 2 Octogon Behringer Theater OT 360

- 4 Éclairage lutrins double led

- 1 Machine à brume
- 2 projecteur 100 w.
- 2 découpes 500 w.
- 1 projecteurs rotatif
- 4 HP dB Technologies LVX XM12 (2 retours)
- 2 DB Technologies Sub 18D
- 1 Processeur Diffusion DBX
- 1 console son Midas M32r Live
- 1 Midas DL16
- 6 Shure SM58
- 6 Shure SM57
- 8 Pieds micro

- 3 Sennheiser e865S
- 1 Distributeur XLR, 8 entrées
- 3 Sennheiser SKM35 XS Wireless
- 1 Sennheiser eWD1 digital
- 1 AKG Pro PT 40
- 1 DI Ultra DI Behringer
- 3 DI Radial Pro 48
- 1 Prodipe micro instru. TT1
- 1 micro Stage line micro pince instru.
- 1 micro Contact instru. AKG C4 11
- Câbles XLR, 10 mètres
- Câbles XLR-JACK diverses longueurs
- 1 Beamer led & écran 4/2,50m. dans flycase
- 1 liaison scène/cabine connexion HDMI
- 25 chaises pliables
- 2 tables 1,20/90cm
- 6 petites tables pliables, noires 60/90cm et réglables en hauteur

Règlement de location de la salle de projection

En cas d'annulation :

cinEden se réserve le droit de réclamer un dédommagement de Frs 150.-, si la notification d'annulation ne lui parvient pas au plus tard 7 jours avant la location annoncée. Celle-ci peut être notifiée par email.

Réglementations et responsabilité :

Le locataire s'engage à respecter les réglementations en vigueur et notamment les réglementations de sécurité concernant les « établissements recevant du public » et la « sécurité incendie ».

Ménage :

Le ménage est pris en charge par cinEden. Il est compris dans le tarif de location. Cependant, si les locaux devaient être dans un état de saleté disproportionné par rapport au type de manifestation organisée, des frais supplémentaires seront exigés par cinEden.

Conditions d'utilisation :

- Il est formellement interdit de fumer dans toute l'enceinte du bâtiment.
 - Il est interdit d'afficher quoi que ce soit sur les murs, portes, fenêtres de la salle et de l'accueil. Une seule affiche est autorisée sur la porte d'entrée, elle devra être enlevée après la manifestation.
 - L'utilisation de vis, clous et agrafes est formellement interdite.
 - Le locataire est tenu de faire respecter l'ordre et d'assurer la bonne tenue de la manifestation vis-à-vis des tiers et des participants.
 - Le locataire est responsable des débordements et des incidents qui pourraient se produire dans le cadre de l'événement organisé par lui.
 - Le locataire se doit également de préserver l'intégrité des biens mobiliers et immobiliers.
 - Le locataire s'engage à respecter la capacité d'accueil de la salle, énoncée au premier paragraphe du présent règlement.
 - L'installation de tout élément ou appareil technique extérieur à cinEden devra être soumise à son approbation.
- Le locataire veillera au strict respect de ces consignes, cinEden décline toute responsabilité en cas de non-respect de celles-ci.

En cas de dommage par les personnes présentes pendant la location (locataire ou tiers), le locataire s'engage à déclarer tout dégât à l'association cinEden et prend à sa charge le paiement des réparations nécessaires.

Application du présent règlement

Le présent règlement doit être signé avant la location.

Dans le cas où un locataire contreviendrait au présent règlement, cinEden se réserve le droit de refuser toute mise à disposition future des locaux.

Le locataire soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions du présent règlement et les accepte.

Commentaires :

Contrat pour la location du cinéma Eden

Veuillez compléter le contrat, la fiche technique et le règlement de location, nous les renvoyer à :

ASSOCIATION CINEDEN

RUE DU CINEMA 11

1660 CHÂTEAU-D'OEX

ou: info@cineden.ch

Personne à contacter : P. Kovaliv 076 365 73 28

Contrat entre **cinEden** et :

.....

Le signataire engage sa responsabilité individuelle pour cette location. Aucune location ne se fait uniquement au nom d'une société.

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone :

Courriel :

<input type="checkbox"/> Projection film privé	Location de la salle :	CHF	0.00
<input type="checkbox"/> Projection film publique	Prestations complémentaires :	CHF	0.00
<input type="checkbox"/> Projection avec sono/micro			
<input type="checkbox"/> Conférence avec PowerPoint			
<input type="checkbox"/> Conférence sans PowerPoint			
<input type="checkbox"/> Conférence avec micros			
<input type="checkbox"/> Anniversaire	Autres :	CHF	0.00
	Acompte	CHF	150.00
<input type="checkbox"/> Concert avec sono			
<input type="checkbox"/> Concert sans sono	Total :	CHF	0.00
<input type="checkbox"/> montage / démontage infrastructure			

Date(s) et heure(s) de la manifestation :

Intitulé de la manifestation :

Le signataire de ce contrat s'engage à respecter et à appliquer le règlement de location de la salle du Cinéma Eden ci-joint.

Fait à Château-d'Oex, le

CinEden
P.Kovaliv

Le Locataire